



Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 15 JUIN 2023 À 12 h AU 80 AVENUE GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3

PRÉSENCES

M. Michel Roy, président
M. Yves St-Onge, président-directeur général (PDG)
Mme Christiane Morin-Carle, vice-présidente, *par visioconférence*
M. Ousmane Alkaly, *par visioconférence*
M. Dave Blackburn, *par visioconférence*
M. Rémi Bertrand, *par visioconférence*
Mme Marie-Christine Fournier, *par visioconférence*
Mme Catherine Janelle, *par visioconférence*
M. Xavier Lecat, *par visioconférence*
Mme Claire Major, *par visioconférence*
M. Mathieu Ouellet, *par visioconférence*

ABSENCES MOTIVÉES

M. Luc Cadieux, membre observateur

PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :

M. Benoît Major, président-directeur général adjoint
M. Stéphane Lance, directeur général adjoint
M. Mohsen Vaez, directeur intérimaire
M. Aziz Lahssaini, directeur associé des ressources financières (DRF)
M. Hugo Lemay, directeur des ressources humaines et des affaires juridiques (DRHAJ)
M. Bruno Desjardins, adjoint au PDG
M. Julien-Charles Paradis, adjoint au PDGA
Mme Marie-Pier Després, cheffe de service intérimaire en communications (DCRP)
Mme Valérie Renaud de la firme Deloitte
M. Charles Castonguay de la firme Deloitte

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller cadre - Communication et gouvernance

Moins d'une dizaine de personnes assistent à la rencontre.

1 Vérification du quorum et ouverture de la séance

Le président constate le quorum et ouvre la séance à 12 h 00.

1.1 Déclaration de conflit d'intérêt des membres du C.A. concernant un sujet à l'ordre du jour

M. Oulette se retirera des nominations à la DSADDR puisqu'il connaît les personnes qui seront nommées.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

CISSO-145-2023

ATTENDU que la séance a lieu au siège-social du CISSS de l'Outaouais, soit au 80 avenue Gatineau, Gatineau (Québec) en la présence du président du conseil d'administration M. Michel Roy et du président-directeur général intérimaire et secrétaire du conseil d'administration M. Yves St-Ondes;

ATTENDU que les membres suivants participent à la rencontre à distance, par visioconférence :

- M. Ousmane Alkaly
- M. Dave Blackburn
- M. Rémi Bertrand
- Mme Marie-Christine Fournier
- Mme Catherine Janelle
- M. Xavier Lecat
- Mme Claire Major
- Mme Christiane Morin-Carle
- M. Mathieu Ouellet

ATTENDU que le quorum est atteint;

ATTENDU que le public peut assister à la séance par téléconférence et soumettre à l'avance des questions pour la période de questions du public;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

2 Période de questions du public

Un membre du public demande la parole:

- Mme Luce Bernier, présidente de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de l'Outaouais dépose une lettre dans laquelle elle pose plusieurs questions relativement aux services concernant l'application de La loi sur les soins en fin de vie.

Le président-directeur général informe Mme Mercier que le président-directeur général adjoint, M. Benoit Major, entrera en contact avec elle pour apporter des réponses à ses diverses questions.

3 Comité de vérification

3.1 Rapport du président du comité - séance du 14 juin 2023

Le président du comité de vérification, M. Ousmane Alkaly, présente un compte-rendu de la séance du 14 juin 2023:

- Le comité a assisté à la présentation par la direction des technologies biomédicales et de l'information du bilan de l'audit et suivi des activités en lien avec la Cybersécurité. L'avancement des travaux en lien avec la réalisation des 15 mesures du ministère de la Cybersécurité et du numérique (MCN) est satisfaisant. L'équipe est en bonne voie d'atteindre les échéanciers fixés au 31 décembre 2023.
- Mme Claire Major, présidente du comité des usagers du centre intégré (CUCI), a présenté la reddition de compte du CUCI faisant état de ses activités et dépenses ainsi que de celles des comités sous sa responsabilité. Les surplus dégagés de l'année terminée sont reportés à l'année suivante. Les membres recommandent son adoption au conseil d'administration (ce point sera présenté au CA du 22 juin.)
- La direction des ressources financières a présenté les états financiers pour le CISSS de l'Outaouais, et ce, tout en respectant son obligation légale en lien avec le maintien de l'équilibre budgétaire. Le comité en recommande l'adoption par le conseil d'administration.
- Le comité de vérification porte une attention particulière à l'évolution du mode de financement des établissements de santé. Nous anticipons un travail important de la part de l'équipe de la direction des ressources financières relativement aux coûts par parcours de soins et services (CPSS) et du financement axé sur le patient (FAP).
- La firme Deloitte a présenté son rapport de l'auditeur externe, qui n'a rien identifié de préoccupant dans les états financiers qu'ils ont audités. De plus, le comité souhaite reconnaître le travail soutenu de chaque membre de l'équipe des ressources financières qui n'ont pas ménagé leurs efforts afin de produire le rapport financier annuel.

3.1.1 Procès-verbal des séances du 9 et 17 mai 2023

Dépôt des documents en titre.

3.2 Rapport d'audits par la firme Deloitte



M. Charles Castonguay et Mme Valérie Renaud de la firme Deloitte ont fait état des travaux d'audit au comité de vérification le 14 juin 2023. Ils soulignent la collaboration de l'équipe de la Direction des ressources financières. Ils émettent une opinion avec réserve sur trois éléments qui étaient présents l'année dernière et qui se retrouvent également dans l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux.

3.2.1 États financiers 2022-2023 (AS-471)

M. Mohsen Vaez, directeur des ressources financières (DRF) présente le point. Le CISSS de l'Outaouais termine l'exercice financier 2022-2023 avec un surplus total de 30 370 532 \$ (surplus de 1 116 125 \$ au fonds d'exploitation auquel s'ajoute le surplus du fonds d'immobilisation de 29 254 407 \$).

CISSSO-146-2023

ATTENDU la présentation du rapport financier annuel au 31 mars 2023 par la direction des ressources financières ainsi que la présentation du rapport des auditeurs externes de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.;

ATTENDU la recommandation des auditeurs externes;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de vérification;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport financier annuel (AS 471) du CISSS de l'Outaouais pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 présentant un surplus total de 30 370 532 \$ (surplus de 1 116 125 \$ au fonds d'exploitation auquel s'ajoute le surplus du fonds d'immobilisation de 29 254 407 \$), ainsi que le rapport des auditeurs externes Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

3.2.2 Rapport financier Fonds de santé au travail

Le rapport annuel du Fonds de santé au travail est également présenté pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022. Un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 211 376 \$ a été enregistré pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 sur un budget de dépenses autorisées de 1 648 056 \$.

CISSSO-147-2023

ATTENDU que le rapport financier du Fonds de santé au travail est préparé par le CISSS de l'Outaouais et audité par ses auditeurs, utilisant le formulaire prescrit en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail;

ATTENDU que le projet de résolution du conseil d'administration est fourni dans le rapport, en page 1;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de vérification;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail pour la période du 2 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

4 Affaires courantes

4.1 Rapport annuel du comité de révision

Le président du comité de révision, M. Michel Roy, dépose le rapport annuel 2022-2023 du comité. Au total, 7 demandes de révision ont été traitées dans l'année. Le délai moyen de traitement des plaintes était de 34 jours, alors que la Loi prévoit un délai maximal de 60 jours. Dans tous les dossiers, le délai légal a été respecté.

4.2 Demande de dérogation d'exclusivité de fonction

CISSSO-148-2023

ATTENDU l'article 59 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales qui stipule qu'un



hors-cadre ou un cadre supérieur d'un centre intégré de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doivent s'occuper exclusivement du travail de l'établissement et des devoirs de leur fonction;

ATTENDU que l'effet combiné des articles 59 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales et des articles 199 et 200 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, stipule qu'un hors-cadre ou un cadre supérieur d'un centre intégré de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné peut toutefois occuper un autre emploi, charge ou fonction ou fournir un autre service si aucune rémunération ou aucun avantage quelconque, direct ou indirect, ne lui est accordé de ce fait;

ATTENDU que Dre Geneviève Gagnon souhaite offrir une disponibilité pour la garde médicolégale et pour les patients admis au CRDO, toutes deux hors heures régulières (soit le soir et les fins de semaine);

ATTENDU que ces activités n'interféreront en rien avec sa fonction et le travail effectué pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais;

ATTENDU que le directeur des services professionnels assumera son devoir de réserve lorsqu'il exercera des activités cliniques intra-établissement;

ATTENDU que le Centre intégré de la santé et de services sociaux de l'Outaouais considère favorablement la poursuite de certaines activités cliniques intra-établissements, rémunérées ou non, si elles contribuent au développement professionnel d'un de ses salariés ou de ses professionnels;

ATTENDU que le MSSS a émis un avis favorable à la demande dérogation dans une correspondance datée du 8 juin 2023;

ATTENDU la recommandation du président-directeur général en ce sens;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande du Dre Geneviève Gagnon, directrice par intérim des services professionnels et de la pertinence clinique, de participer à des activités cliniques, rémunérées ou non, selon les paramètres suivants : couverture pour la garde médicolégale et pour les patients admis au CRDO, toutes deux hors heures régulières et sans limite de temps.

5 Reconnaissance de la contribution à l'amélioration de la qualité

5.1 Prix de l'Ordre des pharmaciens du Québec

CISSO-149-2023

ATTENDU que l'Ordre des pharmaciens du Québec décernait le 26 mai dernier un « Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec 2023 » à M. Carl Desparois, chef du département de pharmacie œuvrant au CISSS de l'Outaouais depuis 2014;

ATTENDU que les prix « Mérite du CIQ » sont décernés sur recommandation des ordres professionnels à l'un de leurs membres dont les réalisations ont eu un impact sur le développement de l'Ordre et dont les contributions au développement de la profession en lien avec les valeurs du système professionnel sont significatives;

ATTENDU que ce prix fait rayonner le département de pharmacie du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU que M. Desparois fait vivre les valeurs organisationnelles du CISSS de l'Outaouais qui sont l'excellence, le partenariat, l'engagement et la bienveillance;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FÉLICITER M. Carl Desparois pour l'obtention du prix « Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec 2023 » de l'Ordre des pharmaciens du Québec et d'en faire mention dans l'Info-CA.



6 Correspondance et dépôt de documents

6.1 Demande d'un citoyen sur l'accès au dossier clinique

Dépôt d'une correspondance d'un citoyen concernant l'accès au dossier clinique d'un proche dont il est tuteur. Le président-directeur général informe le demandeur que son adjoint, M. Bruno Desjardins, entrera en contact avec lui dans la journée.

7 Date de la prochaine séance : 22 juin 2023

8 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.

Michel Roy
Président

Yves St-Onge
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 21 septembre 2023, résolution CISSSO-242-2023.

NOTE : *Après la séance régulière, les membres se réunissent pour un échange informel d'une dizaine de minutes visant l'amélioration du fonctionnement des séances.*

